



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 14 MARS 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 05 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 03

Extrait n°BC-03-2024-046

Objet : Approbation du plan de financement relatif à l'opération Curage du caniveau à Tartane – Commune de La Trinité, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

Arrivé en cours de séance : Jonathan TABAR

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Baptiste ROTSEN à Bruno Nestor AZEROT, Germain DUTON à Christian RAPHA

En cours de séance : Christian PALIN à Jonathan TABAR, Sainte-Rose CAKIN à Jean-Louis MARIE-LOUISE.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN, Christian VERNEUIL.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'extrait de délibération du Bureau Communautaire du 11 décembre 2020 n° BC-12-2020-177 portant approbation de la participation de CAP Nord Martinique au programme « Petite Ville de Demain » ;

Considérant que le dispositif Petites Villes de Demain (PVD), porté par l'État et mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) concerne 4 Communes de l'agglomération : Le Carbet, Saint-Pierre, Sainte-Marie et La Trinité ;

Considérant qu'une Convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) a été signée le 17 février 2023 entre les Communes, CAP Nord Martinique, les services de l'État et la Banque des Territoires ;

Considérant que l'objectif de ce dispositif est de répondre au besoin des centralités (définis au nombre de 6 sur les 4 Communes) en améliorant le cadre de vie des habitants (redynamisation économique, amélioration de l'habitat, réaménagement des lieux publics, mobilité) tout en s'inscrivant dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;

Considérant que l'une des actions de la convention-cadre PVD est le réaménagement de la Place des Fêtes de Tartane (centralité de La Trinité). Le bureau d'études AREP a été désigné pour accompagner la Ville de La Trinité sur ce projet ;

Considérant qu'un Comité technique s'est tenu le 7 juillet 2023, entre CAP Nord Martinique, la ville de La Trinité et les commerçants et associations du quartier Tartane au cours duquel le bureau d'études AREP a présenté les résultats de la séance de concertation participative et les orientations d'aménagements de la place des Fêtes. Lors de cet échange, les utilisateurs de la zone ont mis l'accent sur les actions à mettre en œuvre à court terme pour améliorer le quotidien des usagers et des acteurs économiques de la Place. Ainsi, ils ont fait part de la problématique de montées des eaux sur le secteur autour du terrain de foot de Tartane en pointant le canal longeant le stade qui est encombré avec des végétaux et des boues ;

Considérant que l'état encombré de ce canal participe à l'inondation régulière du stade, du plateau sportif et des environs, jusqu'à la place des fêtes et la route RD2, le long desquelles se placent les marchandes. Le curage de ce canal permettrait à court terme de limiter les inondations, il s'agirait d'une opération à réaliser dans le cadre du programme Petite Ville de Demain (PVD) ;

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de réaliser une opération de curage du caniveau passant autour du terrain de football jusqu'à l'exutoire, pour répondre aux problématiques à court terme des usagers de la zone de Tartane à La Trinité ;

Considérant que ce caniveau récupère en partie les eaux pluviales du quartier Morne Pavillon en amont, quartier qui est compris dans le périmètre du programme PVD ;

Considérant que la durée estimée de la prestation est de 1 mois et que le montant prévisionnel du marché public est estimé à 15 000 € HT ;

Considérant le plan de financement du montant prévisionnel de l'opération présenté ci-dessous :

Financeurs	Taux de financement	Montant du financement en €
CAP NORD MARTINIQUE	100 %	15 000 € HT
Total	100%	15 000 € HT

Considérant que les membres de la Commission mixte Aménagement du Territoire, Habitat, Infrastructure, Grand cycle de l'Eau (AHI-GCE) et Eau & Assainissement réunis le 19 décembre 2023 ont émis un avis favorable sur :

- L'opportunité de réaliser un curage du caniveau à ciel ouvert et enterré autour du terrain de football jusqu'à l'exutoire à Tartane, pour limiter à courts termes les inondations dans la zone ;
- Le plan de financement proposé ci-dessus pour cette prestation ;

Considérant que les Élus de la Commission mixte Subvention-Finances réunis le 07 février 2024 ont émis un avis favorable sur le plan de financement de l'opération Curage du caniveau à Tartane, Commune de La Trinité ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'approuver le plan de financement relatif à l'opération Curage du caniveau à Tartane, Commune de La Trinité, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, comme suit :

Financiers	Taux de financement	Montant du financement en €
CAP NORD MARTINIQUE	100 %	15 000 € HT
Total	100%	15 000 € HT

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 08 avril 2024

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

